Programme Erasmus+ pour les enseignants du premier degré

publié le 17/10/2016 - mis à jour le 18/10/2016

Ce programme remplace le programme Comenius et les projets sont obligatoirement portés par une équipe pédagogique..

Descriptif :

Information concernant les projets de mobilité européenne et de partenariat entre écoles (Erasmus +)

Les bourses **Erasmus +** ont remplacé depuis 3 ans les bourses Comenius concernant la mobilité de l'enseignement scolaire et les partenariats entre écoles européennes.
L'objectif du programme Erasmus+ est de favoriser le développement personnel et les compétences, notamment linguistiques, tout en développant les notions de citoyenneté européenne et d'ouverture culturelle pour tous les enseignants.

Explication du fonctionnement du programme Erasmus plus :

Les candidatures permettent à des enseignants de partir en formation à l'étranger (projet K1 du programme) ou d'effectuer des partenariats avec d'autres écoles européennes (projet K2 du programme)
Les projets devront être portés par les établissements scolaires. Il ne s'agit plus de demandes individuelles.

Pour en savoir plus : mobilité européenne ou partenariat

Toute école souhaitant déposer un dossier devra obtenir un **PIC Number,** vous trouverez un descriptif de la procédure en cliquant sur ce lien : Obtenir son PIC (pdf de 1,5 Mo)

Téléchargement du Dossier :

Les dossiers dont téléchargeables sur le site de l'agence Penelope (liens"mobilité" et "partenariat" ci-dessus).
Vous y trouverez aussi des dossiers de candidature commentés.
Pour les écoles élémentaires et maternelles du public : le représentant légal de l'organisme sera l'IEN de circonscription pour la partie administrative et la mairie de la commune où est située l'école ou l'OCCE départemental pour la partie financière, l'école n'étant pas un établissement public au sens juridique du terme, elle ne dispose d'aucune autonomie financière.

Concernant plus particulièrement les projets "mobilité" une formation à distance est proposée par le SILC (organisme qui propose des séjours de formation linguistique). Elle durera de 50 à 60mn et sera suivie d'un temps de questions-réponses. Pour suivre cette visio-conférence, il suffit à chacun de disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet et de s'inscrire :Inscription Visio Conférence Erasmus + pour recevoir le lien.
· Lundi 31 Octobre : 11h00
· Mercredi 2 Novembre : 14h00
· Jeudi 3 Novembre : 17h00
· Mercredi 9 Novembre : 14h00

Dépôt des dossiers k1 (mobilité) avant le 2 février 2017
Dépôt des dossiers k2 (partenariat) avant le 31 mars 2017

Pour toute information complémentaire : sylvie.favre@ac-poitiers.fr
CPD LVE 17 premier degré

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.